Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260929-DEL2026_80-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 23 Septembre à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Septembre 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. PRONOST Yves, Mme FEVRE Blandine, M. BOUEDO Christophe (arrivé DEL2026.77), Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme FONTAINE Odile, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, M. REMINIAC David (départ DEL 2026.88), Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. DUQUENOY Clément

Absent excusé ayant donné pouvoir :
M. REMINIAC David a donné pouvoir à Mme NIZAN Windy à compter de la DEL 2026.89

A été nommée secrétaire : Mme BARRE Karine

2026/80 – Commune d'Elven - Participation financière Accueil de Loisirs sans hébergement 3-11 ans et 10-17 ans

L'association Elven Sport Loisirs a été dissoute au 31/12/2017.
La commune d'Elven a pris depuis le 01/01/2018 la compétence enfance/jeunesse.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé une convention de partenariat avec ELVEN afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

Dans le cadre de la convention, la commune d'Elven sollicite une participation financière de **17 201.35 €** correspondant au reste à charge pour la commune concernant les accueils de loisirs 3-11 ans et 10-17 ans (Déduction faite du bonus territoire – Convention territoriale Globale).

Il vous est proposé :

- DE VERSER à la commune d'Elven la participation financière d'un montant de **17 201.35 €** correspondant au reste à charge pour la commune de TREDION dans le cadre de la convention enfance/jeunesse à la commune d'ELVEN, (Déduction faite du bonus territoire – CTG).
- Cette dépense sera imputée au compte 657341 du budget communal.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,
En mairie, le 29/09/2026
Le Maire
Jean-Michel CHOQUET

MAIRIE de TREDION 56 (Morbihan)